

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002022_168

Arrondissement de TORCY

Objet : *Contrat de maintenance et télégestion matériel de téléphonie VoIP*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant Le contrat de maintenance et télégestion émis par la société DEFICOM concernant le matériel de téléphonie VoIP (Voix sur IP) suivant :

- 1 PBX Mitel 470
- 1 Poste Mitel 5380 IP + 1 module M535
- 2 Postes Mitel 6940 SIP
- 35 Poste SIP Granstream GXP 1630

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat émis par la société DEFICOM située : 86, Quai des Mariniers, 77500 Chelles. Siret 390 806 750 00019 – APE 2630Z.

Article 2 : Le montant de ce contrat est de 720,00 euros hors taxe (sept cent vingt euros hors taxe).

Article 3 : Le présent contrat est signé pour une durée de 12 mois, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 sans renouvellement par tacite reconduction.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

168

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

Besnier
Levrault

ID : 077-217702158-20221216-002022_168-CC

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée numériquement et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le Comptable assignataire
- La société DEFICOM

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 16 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

